

Demande de bon POP

Information pour la demande de bon POP à destination des Parents et des Élèves.

1. Se rendre sur le site **www.lepop.re** , télécharger et imprimer le formulaire de demande de bon POP. Bien lire les conditions générales d'utilisation.
2. Retourner le **formulaire rempli et signé par le parent ET l'élève** au bureau de l'animateur POP (choisir un seul représentant légal, s'il vous plaît).
3. **Joindre au formulaire un certificat de scolarité** (photocopie acceptée).

Les formulaires seront alors saisis informatiquement et les bons POP seront édités peu après. Une fois le bon POP disponible au lycée, **les parents seront invités à rencontrer l'animateur POP pour signer les conditions générales d'utilisation et récupérer le bon POP.**

Remarques :

- Disposer d'un ordinateur POP n'est pas obligatoire, mais il serait dommage de ne pas en profiter.
- Tout parent d'un élève n'ayant jamais bénéficié de bon POP peut en faire la demande.
- Les parents ayant déjà bénéficié d'un bon POP l'année précédente, mais n'ayant jamais acheté d'ordinateur avec, sont invités à me le retourner au plus vite.
Les parents souhaitant faire une nouvelle demande devront y joindre une lettre adressée à la DIREDD (Direction de l'Éducation Région Réunion), expliquant la raison pour laquelle le bon POP n'a pas été utilisé. La DIREDD décidera alors d'accepter ou pas cette nouvelle demande.
- Le bon POP, d'une valeur de 500 euros, ne sera pas remis à l'élève mineur. Il est important que ce soit le parent qui vienne le récupérer auprès de l'animateur POP.
- En acceptant les conditions générales d'utilisation, le parent et l'élève s'engagent notamment à ne pas installer de systèmes propriétaires (tels que IOS ou Windows) sur l'ordinateur POP tant que l'élève est inscrit dans un lycée de la Réunion. Ils s'engagent également à ne pas revendre l'ordinateur pendant cette durée.

Pour plus d'information, n'hésitez-pas à me contacter.

